



Visa long séjour (conjoint français) depuis la préfecture

Par **kahla**, le **04/01/2010** à **18:58**

Bonjour, rncela fait maintenant deux mois que j ai reçu une aps qui est valable de deux mois et qui a expirer depuis une semaine et je n est pas encore reçu de renouvellement et ni de reponse de la prefecture concernant ma demande de visa long sejournsvp j aimerait savoir si qlq est dans ma situation ou bien etre solliciter par un avocat et surtout anais qui aide beaucoup les gens et que j admire enormement bravo pour le travail qu elle faitrrnmerci a tous

Par **Oli323**, le **05/01/2010** à **15:59**

BonjourrrnMon mari s'est retrouvé dans la même situation que vous. Il ne faut surtout pas vous attendre à recevoir une nouvelle APS chez vous. Déplacez vous, faites là renouveler dans votre préfecture, ça ne devrait pas poser de problème. rnrnEn ce qui concerne le délai de réponse du consulat pour le VLS, il faut s'armer de patience. Cela fait bientôt 6 mois qe nous attendons...rnrnBon courage

Par **kahla**, le **05/01/2010** à **16:56**

merci pour votre reponse bah voila j y suis aller aujourd'hui a la sous pref et il m ont dit c est la dernierefois kon vous renouvelle car on a pas eu de reponse encore rnje c sa prend du temps vous vous dependez du consulat de kel paysrrnmerci et si vous voulez on peut plus en parler

en s echageant nos adresse msn? merci

Par **cochris**, le **06/01/2010** à **16:59**

un message juste pour dire que je suis dans la même situation que toi.rnJ'ai deux 2 APS dont le dernier a expiré il y a peu. rnLa demande de VLS a été faite il y a au moins 6 mois.Je suis toujours dans l'attente du visa long séjour conjoint de français.rnCourage khalia et Oli323.

Par **kahla**, le **06/01/2010** à **17:10**

merci deta repon bon courage a nous tous et beaucoup de patiente e toi tu dpend ekel conulat jvedire de q el pays?rnmerci

Par **konkursh**, le **11/01/2010** à **13:37**

bonjourrnmoi aussi je suis dans la meme situation j'attend le mois mars pour déposer ma demande de visa long séjour a la prefecture de l'oise pour l'instant je rassemble les preuves de vie commune mais quand le lu ça ..vraiment ça me fait peur...!! 6 mois d'attente apres aps !! cé long ..! moi je crois cé que 2 mois et tu reçois ton visa long séjour !! vraiment ls choses sont trop compliqué ..pe etre cé mieu de retourner chercher cet visa au maroc...!!

Par **kahla**, le **11/01/2010** à **22:04**

bonjour c etait pour te dire que si ta des preuves meme avant le mariage tu peut aller déposer ta demande mais concernant les delais de reponse c est vrai que c est long et qu il faut patienter et d apres mon experience je pense que le consulat de france a rabat est rapide et il suffit de les contacter avec mail pour acclerer les choses bon courage

Par **konkursh**, le **11/01/2010** à **22:58**

bonsoirrnmerci beaucoup pour votre message cé trop gentil de votre part moi je depend du consulat d'agadir , pour l'instant j'ai ke des preuves de la caf qu 'on est ensemble et un contrat de direct energie et le bail ..je veux savoir svp ils demande koi comme preuve de vie commune ??est ce qu ils insiste sur les deux nom (mr,mme) , car y a des preuves mais ke avec mon nom comme l'aide médical, un mondat de poste ..sur la meme adresse , merci bcp de me répondre et moi mon visa chengen il est encore valable jusq au mois de mai (visa de 9 mois pour l'italie), donc le jour que je dépose mon dossier de demande de visa long séjour est ce qu ils me donner un aps ??ou me laisser circuler ke avec mon visa?? tant qu il est valable ! et ils demande koi comme documents pour le dossier , merci bcp de me répondre , et encore

merci

Par **kahla**, le **12/01/2010** à **13:49**

pour repondre a votre question il est imperatif que les preuves oit a vos deux noms c est pour cette raison que ce sont des preuves et concernant les document a fournir ne vous inquietez pas la prefecture vous donnera une liste a fournir le jour du depot de votre dossier tel que les preuves de vie commune des copie de vos pieces d identité copie du votre livret de famille acte de mariage et des photo de la personne en demande bien sur ce i si vous etes accepter au prealable de déposer otre dossier ainsi la prefecture vous remet par courrier une aps qui est valable e deux mois en generale et envoie votre dossier au consulat de france à agadir a fin de vous solliciter votre visa long séjour. merci et bon courage

Par **konkursh**, le **12/01/2010** à **13:53**

merci bcp pour votre message bon courage a vous aussi

Par **aknaka**, le **03/03/2010** à **21:40**

la douce France n'est plus le pays démocratique. Ici l'administration viole chaque jour les droits des français et ceux des étrangers. La constitution existe encore mais n'est plus respectée. Et c'est bizarre de voir les politiciens français qui reprochent aux régimes dictateurs dans le monde leurs abus quand dans leur propre pays il y a quelques années cela est devenu le mythe le slogan égalité, fraternité etc... Regardez le département des étrangers dans les préfectures ayant un petit peu plus d'attention. Aujourd'hui c'est eux demain c'est vous! Bonnes chances a vous tous..

Par **boubazidane**, le **06/05/2010** à **16:09**

Bonjour tout le monde,rnJe suis étudiant étranger depuis 2006 et j'ai reçu un refus de titre de séjour accompagné d'une OQTF octobre 2009. Je me suis marié avec une française à 2 jours avant l'expiration de mon dernier récépissé il ya de cela 6 mois. Ma femme et moi avons déposé une demande de visa long séjour et une demande de titre de séjour en même temps le 05-05-2010 selon les conseils de mon avocat mais la femme de l'accueil ne m'a rien donné comme papier pour le dépôt, en plus, mon audience au tribunal (pour le cas étudiant) a eu lieu ce jeudi 06-05-2010 et la délibération est prévue le 03 juin 2010 (pas d'espoir). Alors, mes chers frères et soeurs, je souhaiterais avoir conseils pour ce type de dossier. Que dois-je faire ? Merci je compte sur vous.

Par **Mariaselli**, le **08/11/2010** à **14:28**

Bonjour,rnMariée à un français, j'ai reçu ma première APS 9 mois après mon mariage !!!!!.
N'ayant pas beaucoup de patience de nature et détestant que l'on soit traités comme du bétail,
j'ai envoyé 6 lettres en recommandé avec accusé de réception directement au préfet qui a été
obligé de me répondre. Et comme par hasard, 2 mois après j'ai reçu mon titre de séjour !!!
Alors fais comme moi car si tu attends qu'ils te l'envoient d'eux mêmes, tu risques d'attendre
trèèèèèèès longtemps.rnBon courage et patience !!

Par **mch3200**, le **05/01/2011** à **00:26**

Bonjour voila mon situation je suis marier depuis février 2010 et je vivre avec ma femme je
déposer un dossier de ma premier titre de séjour a mars 2010 pour régler ma situation deux
mois après j reçu un resepécé de 3 mois jusqu'à 09/2010 et la g une 3eme sans autorisation
de travaille a septemebre je fair un demande d un visa long séjour a la préfecture le 09/2010
donc la es-que je peu savoir il faux combien de temps pour a voir un réponse ou bien un
autorisation de travaille . 10 mois dans la mrd dsl rnje vous remercie avec tt mon coeur pour le
aide et le conseil rnrnrtrès cordialement